

Le Wi-Fi se répand à l'école. Avec quels garde-fous?

Santé Le DIP veut équiper toutes les classes de réseau sans fil. Allumé en continu au Cycle mais sur demande au primaire.



Par Aurélie Toninato 03.10.2017

Cours d'anglais donné avec le soutien d'un Ipad. A Emilie Gourd Genève.

Image: Steeve Iuncker-Gomez

Développer l'enseignement numérique et devenir une référence en la matière. C'est la volonté affichée du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). Pour cela, il veut notamment installer le Wi-Fi dans tous ses établissements. Au primaire, un tiers des salles sont déjà équipées, par le biais d'une antenne dans l'ordinateur de classe. Au secondaire, une quinzaine d'établissements possèdent le Wi-Fi mais seule la toute récente Ecole de commerce Raymond Uldry en reçoit dans la totalité de ses salles. Une situation qui devrait vite évoluer: le DIP déposera dans le courant de l'année 2018 un projet de loi visant à équiper tout le secondaire de réseau sans fil.

L'investissement est important. Mais il n'est pas sans poser des questions. Sur sa finalité d'une part. En quoi le Wi-Fi est-il indispensable? «Il est nécessaire à l'utilisation des équipements mobiles comme les tablettes et smartphones, répond Pierre-Antoine Preti, porte-parole du DIP. Par rapport aux ordinateurs fixes, ces équipements décuplent les possibilités d'usage du numérique pour faciliter les apprentissages. Ce sont des outils de production (son, vidéo), de collaboration (plusieurs élèves interagissent autour de la tablette), de documentation, entre autres.»

PUBLICITÉ



inRead invented by Teads

Les modalités d'usage du réseau divergent selon l'ordre d'enseignement. Au primaire, indique Pierre-Antoine Preti, le réseau est éteint par défaut, activable par l'enseignant lors qu'il est nécessaire pour un travail pédagogique. Au secondaire en revanche, il est permanent. Les élèves peuvent s'y connecter seulement par le biais de leur compte de l'école.

Des questions

Des questions se posent aussi sur les risques potentiels pour la santé des usagers, alors que les effets des ondes électromagnétiques font débat. «La question de la santé a été prise en compte dès 2010, avec une directive qui détermine le cadre d'utilisation.» Celle-ci recommande notamment d'installer des bornes où personne ne stationne en permanence à proximité. Le mode de diffusion choisi pour le primaire est un autre principe de précaution. Tout comme les nouveaux équipements fixes – des bornes murales – utilisés au secondaire, continue le porte-parole, qui adaptent leur puissance selon les besoins alors qu'ils fonctionnaient auparavant en permanence à pleine puissance.

Du côté de la Fédération des associations de maîtres du Cycle, on est attentif à cette exposition aux ondes «mais ce n'est pas une source d'inquiétude majeure, indique Julien Nicolet, membre du bureau. C'est plutôt la réelle valeur pédagogique de ces outils technologiques qui nous interpelle. Tout comme nous sommes davantage préoccupés par des dossiers comme l'entretien des bâtiments et les effectifs des classes, surchargées...» Pas davantage d'inquiétude au syndicat des maîtres du primaire.

Chez les parents en revanche, des questions. Dont certaines ont trouvé réponse il y a un an, lors d'une séance sur le sujet avec le directeur du Service école et médias du DIP. «L'apprentissage de l'utilisation de ces technologies est très important donc toute action éducative qui va dans ce sens est utile. Mais il y avait effectivement des craintes de parents, rapporte Anne Thorel Ruegsegger, secrétaire générale de la Fédération des associations d'élèves de l'école obligatoire. Le DIP nous a notamment précisé que le Wi-Fi n'était pas constamment allumé au primaire, cela va dans le bon sens. Quant aux craintes de parents du Cycle, elles sont légitimes mais il faut aussi relativiser: la plupart des ados possèdent un natel, donc ils sont de toute manière en contact avec des ondes...»

Et le DIP de rappeler que le rayonnement du Wi-Fi est inférieur à celui de la téléphonie mobile.

(TDG)

Créé: 03.10.2017, 18h31

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?